



## CONDITIONS GÉNÉRALES

### - ARTICLE 1

LE GRAND PRIX DE SERRE CHEVALIER est ouvert à tous et propose 3 parcours s'adressant à un public de glisseur de différents niveaux. Le parcours dit des « dingues » nécessitant un bon niveau de ski sur différents types de neige allant du tout terrain, aux pistes, à des parcours variés sur piste comportant des sauts, des mouvements de terrains, des bosses, des virages relevés, comme à des zones « hors pistes ». Il est possible de s'inscrire seul ou par équipe de 2. L'inscription par équipe de 2 est préconisée et fortement recommandée.

Par équipe de 2 ou seul, vous allez parcourir le domaine de Serre Chevalier Vallée, qui sera parsemé de spéciales (*épreuves chronométrées ou jugées ou bonus*). Les étapes de liaisons, reliant le départ d'une spéciale à une autre, ne seront pas chronométrées. Les 3 parcours (*MINIS, DOUX & DINGUE*) s'effectueront sur les pistes du domaine skiable de Serre Chevalier en utilisant les remontées mécaniques.

### - ARTICLE 2

Sont admis les skieurs, les snowboarders, les télérmarqueurs, les monoskieurs mais aussi le tandem et le snow-scoot.

La pratique en tandem et en snow-scoot est exclusivement acceptée sur le parcours des « doux ».

Le parcours « des doux » s'adresse à un plus large public (*conseillé à partir de 8 ans*).

Les participants devront emprunter 4 pistes rouges et 6 pistes bleues réparties sur le domaine et en épreuves.

Le parcours « des dingues » portera bien son nom, du fait du nombre d'épreuves, des difficultés et des différents terrains que les participants devront emprunter. Pas besoin d'avoir fait des coupes du monde pour s'y engager, il faut en revanche avoir l'habitude de skier sur pistes rouges, et noires. C'est clairement le parcours le + long, avec quelques « hors pistes » bien connus dans des espaces dits « brut de neige » (*ex. Isolée...*).

Le parcours des minis lui est réservé aux enfants nés entre 2006 à 2010. La course « mini grand prix de serre chevalier » se déroulera sur la du Chazelay et sera encadrée par l'ESF de Villeneuve.

### - ARTICLE 3

L'organisation se réserve le droit de changer de catégorie certaines équipes douteuses. L'organisation se réserve également le droit de revoir avant et pendant la course les classements ainsi que les catégories.

### - ARTICLE 4

- Les enfants de moins de 18 ans sont autorisés à participer à la course s'ils présentent le jour du retrait de dossard, une décharge signée

par leurs parents. (*Modèle de décharge à fournir, qui indique que les parents ont pris connaissance du présent règlement, inclus dans le 1<sup>er</sup> alinéa*)

- Les enfants de moins de 10 ans sont autorisés à participer à la course à la condition d'être accompagné d'un adulte le jour de la course.

- Le parcours des « dingues » est réservé aux + de 14 ans, mais les enfants de 12 à 14 ans dotés d'un niveau de ski supérieur à flèche de vermeille peuvent obtenir une dérogation, sous fourniture du justificatif et si leurs parents font équipe avec eux et s'engagent pour eux.

### - ARTICLE 5

Les participants acceptent sans condition les prises de vues (*photos et vidéos*) durant l'épreuve et leur exploitation.

## CONDITIONS DE LA COURSE

### - ARTICLE 6

- le port d'un DVA type ARVA est obligatoire pour les participants qui emprunteront le parcours des « dingues ». (*nécessaire pour 3 épreuves*).

- le port du casque est obligatoire

- le port d'une protection dorsale est fortement recommandé

- les équipements indispensables d'une journée de ski classique sont recommandés (*lunettes, bonnet, gants, crème solaire...*).

### - ARTICLE 7

La compétition comporte 2 parcours libre (*doux & dingue*) au départ du sommet de Serre Chevalier (*arrivée du téléphérique*) et 1 parcours pour les enfants sur la piste du Chazelay. Un plan des pistes avec la localisation des épreuves sera remis à chaque équipe (*et participants*) lors du retrait des dossards. Chaque participant devra respecter l'ordre des épreuves pré-définies dans le plan remis. (*les épreuves étant numérotés dans l'ordre*).

## DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

### - ARTICLE 8

#### 8 - a- Les étapes de transition :

Chaque concurrent n'est plus compétiteur et se retrouve usager du domaine skiable et se doit de respecter les règles de bonne conduite du skieur, tout particulièrement celles concernant le contrôle de sa vitesse, de ses trajectoires et de la priorité aux skieurs avants.

Aucune priorité aux remontées mécaniques n'est admise, et il est interdit d'utiliser les files d'attente écoles de skis. Des contrôleurs seront disposés sur le parcours pour veiller à ces dispositions.

Tout concurrent qui ne respectera pas ces consignes, se verra immédiatement sanctionné. Les sanctions pouvant aller au retrait du dossard. L'organisation à partir de témoignages proposera une élimination de l'équipe. D'autre part, un comportement non respectueux et anti-sportif sur l'ensemble de l'épreuve constituera un élément suffisant à l'élimination du concurrent et de son équipe.

### 8 - b- Les spéciales chronométrées ou notées :

- Chaque équipe doit se présenter au départ de chaque spéciale pour se faire enregistrer et se signaler. C'est par vague de 8 que s'élanceront les participants.
- pour les spéciales en hors pistes du parcours des dingues, seuls les dangers importants, tels que barres rocheuses ou rochers situés dans l'axe des trajectoires habituelles, pourront être balisés ou signalés. Ce balisage, ne pourra être ni intégral, ni exhaustif. Sur certaines portions le déchaussage des skis sera nécessaire avec l'utilisation d'une main courante mise en place par l'organisation
- Avec l'aide d'une carte RFID, les points de passage seront contrôlés par différentes bornes qui seront installées sur chaque spéciale. Ainsi les participants peuvent être plusieurs à franchir la ligne en même temps ou quasi en même temps sans que cela ai des répercussions dans le chronométrage.
- Chaque spéciale non réalisée par une équipe lui enlève la possibilité de récupérer les points qu'elle aurait pu accumuler sur la spéciale.
- Un candidat d'une équipe qui ne réalise pas la spéciale (*tout ou partie*) aura pour conséquence d'être placé en fin de classement sur cette spéciale.
- Chacune de ces spéciales représente une configuration de course différente soit par un temps soit par une note soit optionnel. Les temps seront converti en points pour chacune des épreuves. *Ex. le Meilleur temps obtient XX points le second XX points...*
- Les obstacles sur le parcours font partie intégrante de la compétition. Il existe néanmoins des «*échappatoires*» qui ne sont pas «*pénalisant*».
- Le passage doit être laissé à l'équipe de derrière si la situation de dépassement se présente sur les zones chronométrées.
- Il est possible de poser une réclamation en cas de litige sur les priorités par équipe ou en cas d'obstruction évidente du passage par une équipe.

### 8 - c- Barrières - Horaires :

Le premier départ sera donné à 9h30. Tous les participants doivent se présenter au départ avant 10h. Ce sont d'abord les dingues qui s'élanceront par vague de 8, et une fois tous les dingues parti, ce sont les «*doux*» qui s'élanceront sur le même principe de vagues de 8. Toutes les équipes devront se présenter au départ de la dernière spéciale au plus tard à 15h30.

### 8 - d- Ravitaillement :

Des zones de ravitaillement seront installées sur le parcours. Ces zones seront les mêmes pour les «*dingues*» et les «*doux*». Elles sont au nombre de 3 et sont situées sur le plan remis aux participants.

### 8 - e - Comportement :

Les personnes qui feront preuve d'agressivité et/ou auront un comportement désobligeant envers toute personne de l'organisation verront leur équipe disqualifiée d'office.

### - ARTICLE 9

L'abandon d'une équipe est constaté quand l'équipe le précise à un membre de l'organisation, soit au départ d'une remontée mécanique, soit au départ ou arrivée d'une spéciale. Il est possible de ne pas faire toutes les spéciales, mais cela aura un impact dans le classement.

Une équipe qui aura abandonné et sera passé à côté de 5 épreuves ne se verra pas remettre le sac avec les lots prévu pour l'ensemble des participants. L'organisation se réserve de ne pas donner le ticket repas prévu aux participants qui n'ont fait que la moitié des épreuves.

### - ARTICLE 10

Le cumul de l'ensemble des temps des spéciales de chaque équipe fera l'objet d'un classement général «*scratch*». Plus différents prix sont prévu aussi bien par équipe, qu'en individuel, que prenant en compte l'âge, le déguisement...

### - ARTICLE 11

La remise des prix se déroulera le samedi 18 Mars 2017 à 17h au Chazelay sur une scène prévue a cet effet.

## ANNULATION

### - ARTICLE 12

En fonction des conditions météorologiques et de sécurité, le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation. En cas d'impossibilité d'organisation le samedi 18 mars 2017 pour cause météorologiques, un report est possible le dimanche 19 mars 2017.

## CONDITIONS D'INSCRIPTION

### - ARTICLE 13

Le droit d'inscription est de 10 € pour les détenteurs d'un forfait saison ou la carte Holiski.

et un pack inscription à 35 € comprend :

- skipass journée Serre Chevalier
- l'assurance journée Assur' Glisse
- le tee shirt de l'événement & surprises
- les ravitaillements + repas à l'arrivée
- donation de 1€ à l'association Shades of Love (*association caritative*).

### - ARTICLE 14

Les inscriptions papier ou en ligne devront être entièrement complétées et accompagnées du règlement (*paiement en CB en ligne et paiement par chèque possible pour les inscriptions papier*).

### - ARTICLE 15

Le non respect par les concurrents du présent règlement et des consignes données par les organisateurs et le personnel de SCV domaine skiable entrainera la disqualification.

### - ARTICLE 16

- En cas de secours : Tous les participants se devront de porter assistance et à minima d'alerter le service de secours au 04 92 25 55 65

